



Répit des parents d'enfants en situation de handicap



Permettre aux parents d'enfants en situation de handicap ou atteint d'une maladie de bénéficier d'un temps de répit



Bénéficiaires

Parents d'enfant(s) en situation de handicap ou atteint d'une maladie, à charge au sens des prestations, âgé(s) de 0 à 20 ans révolus et bénéficiant de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) ou âgé(s) de 0 à 18 ans révolus et bénéficiant de l'Allocation journalière de présence parentale (Ajpp) versées par la Caf de la Haute-Savoie.



Autres conditions

Un(e) professionnel(le) de l'association conventionnée veille sur l'enfant pendant au moins 3 heures consécutives, en l'absence des parents du domicile :

- qui se rendent à un rendez-vous (convocation, démarches administratives ou personnelles, etc.), pratiquent une activité, un loisir...
- ponctuellement : en journée, en soirée, le week-end.

Le soutien de la Caf couvre uniquement les interventions auprès du(des) enfant(s) en situation de handicap ou atteint d'une maladie.



Montant

C'est gratuit. La Caf finance jusqu'à 200 heures d'intervention par an et par famille et jusqu'à 300 heures par an et par famille en cas de présence dans le foyer de plusieurs enfants en situation de handicap ou atteint de maladie.



Démarches

Contactez une association conventionnée et planifiez un entretien pour évaluer le besoin et préparer ensemble les interventions.



Contacts

Association de l'aide familiale populaire (Aafp)

☎ 04 50 24 32 00

✉ accueil.meythet@aafp74.org

Aide à domicile en milieu rural (Admr)

☎ 04 50 24 14 14

✉ accueil@fed74.admr.org

Bulle d'Air (dès 3 ans)

☎ 04 79 62 87 38

✉ contact@repitbulledair-ra.fr

Aapei Epanou - Cap'handi services

☎ 09 53 89 18 64

✉ contact.caphandiservices@aapei-epanou.org

Association Différences

☎ 04 80 48 82 82

✉ accompagnementadomicile74@gmail.com